

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)
États financiers
31 décembre 2024

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)
Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5

Aux membres de
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Longueuil (Québec)
Le 4 avril 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A135248

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Produits		
Redevances environnementales (note 12)	18 319 407	18 061 740
Transfert à Éco-Peinture (aérosols)	297 154	230 669
Adhésion et renouvellement	5 100	7 600
Variation de la juste valeur des placements	942 292	591 946
Intérêts et dividendes sur placement	362 339	333 790
Revenus de gestion (note 3)	532 090	473 123
Autres revenus	115 064	44 885
	20 573 446	19 743 753
Charges - programme		
Incitatifs à la récupération	18 065 449	15 995 461
Incitatifs à la valorisation	1 665 508	686 413
Incitatifs à la décontamination	391 487	1 471 348
Incitatifs aux points de collecte	17 991	7 739
Incitatifs temporaires aux récupérateurs	-	70 000
Incitatifs, aérosols (Éco-Peinture)	297 154	230 669
Publicité et promotion	491 276	294 157
Contributions à RECYC-QUÉBEC	19 577	14 258
Frais de bureau et frais généraux	274 946	138 286
Services de consultation et juridiques	296 265	95 667
Audits et examens de conformité	368 306	386 755
Créances douteuses	66 220	27 864
Amortissement des immobilisations corporelles	16 134	16 720
Amortissement des actifs incorporels	63 301	46 241
	22 033 614	19 481 578
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges - programme	(1 460 168)	262 175
Charges - administration		
Frais de bureau et frais généraux	204 784	157 682
Loyer	62 511	60 542
Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	1 079 824	945 795
Services professionnels et juridiques	40 433	33 815
Amortissement des immobilisations corporelles	3 028	24 955
	1 390 580	1 222 789
Insuffisance des produits sur les charges	(2 850 748)	(960 614)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2024

	<i>Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels</i>	<i>Affecté au fonds de réserve (Note 4)</i>	<i>Non affecté</i>	<i>2024 Total</i>
Solde au début	89 880	15 800 000	5 436 099	21 325 979
Insuffisance des produits sur les charges	(82 463)	-	(2 768 285)	(2 850 748)
Investi dans les infrastructures	132 702	-	(132 702)	-
Solde à la fin	140 119	15 800 000	2 535 112	18 475 231

	<i>Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels</i>	<i>Affecté au fonds de réserve (Note 4)</i>	<i>Non affecté</i>	<i>2023 Total</i>
Solde au début	79 306	15 800 000	6 407 287	22 286 593
Insuffisance des produits sur les charges	(87 916)	-	(872 698)	(960 614)
Investi dans les infrastructures	98 490	-	(98 490)	-
Solde à la fin	89 880	15 800 000	5 436 099	21 325 979

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Bilan

31 décembre 2024

	2024	2023
Actif		
Court terme		
Encaisse	2 180 162	1 557 838
Débiteurs (note 5)	6 029 141	6 037 974
Avances à un organisme (note 10)	-	40 314
Frais payés d'avance	190 718	18 799
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	1 900 000	2 000 000
	10 300 021	9 654 925
Placements (note 6)	13 805 816	15 782 861
Immobilisations corporelles (note 7)	52 661	18 044
Actifs incorporels (note 8)	87 458	71 836
	24 245 956	25 527 666
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	5 752 255	4 201 687
Montants dus à un organisme (note 10)	18 470	-
	5 770 725	4 201 687
Actif net		
Non affecté	2 535 112	5 436 099
Affecté au fonds de réserve (note 4)	15 800 000	15 800 000
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	140 119	89 880
	18 475 231	21 325 979
	24 245 956	25 527 666

Engagements (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 850 748)	(960 614)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(942 292)	(591 946)
Amortissement des immobilisations corporelles	19 162	41 675
Amortissement des actifs incorporels	63 301	46 241
	(3 710 577)	(1 464 644)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	1 446 266	(470 611)
	(2 264 311)	(1 935 255)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 779)	(1 471)
Acquisition d'actifs incorporels	(78 923)	(97 019)
Acquisition de placements	-	(3 684 431)
Produit de la cession de placements	3 019 337	2 140 040
	2 886 635	(1 642 881)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	622 324	(3 578 136)
Encaisse au début	1 557 838	5 135 974
Encaisse à la fin	2 180 162	1 557 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Au sens des lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme à but non lucratif et est exempté des impôts sur les bénéfices.

Conformément aux dispositions d'une entente d'agrément avec RECYC-QUÉBEC, l'Organisme a pour mandat d'établir et d'administrer un programme de récupération et de valorisation des huiles usagées et de l'antigel, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés.

2. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'Organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les redevances environnementales sont comptabilisées au cours de l'exercice où les huiles ainsi que l'antigel ou leurs contenants et les filtres sont vendus par les membres sur la base des déclarations des membres, sauf en ce qui a trait aux redevances relatives à des exercices antérieurs qui sont encaissées suivant l'audit et l'adhésion de nouveaux membres, car ceux-ci doivent remettre rétroactivement les redevances de sept ans auxquelles les membres sont soumis. Ces redevances environnementales sont enregistrées dans les produits de l'exercice au cours duquel elles sont déterminées.

Incitatifs à la récupération

Les incitatifs à la récupération sont comptabilisés au cours de l'exercice où les huiles ainsi que l'antigel et/ou leurs contenants et les filtres sont récupérés et livrés aux valorisateurs par les récupérateurs enregistrés de l'Organisme.

Incitatifs à la valorisation

Les incitatifs à la valorisation sont comptabilisés au cours de l'exercice où les contenants et les huiles sont valorisés par les valorisateurs enregistrés de l'Organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception de l'encaisse et des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs et passifs financiers issus d'une opération entre apparentés sont évalués au coût.

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Matériel de récupération	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme présente ses charges regroupées par fonction.

Les salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration, communs aux fonctions « programme » et « administration », sont répartis en parts égales entre les organismes (notes 3 et 11).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, la juste valeur des placements et la provision en lien avec les redevances environnementales et les incitatifs à la récupération.

3. Revenus de gestion

L'Organisme offre des services administratifs à Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA - Atlantique) afin de l'assister dans la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du programme de récupération et de réclamation nécessaire pour assurer la récupération et la valorisation appropriée des produits applicables, en conformité avec les règlements des provinces de l'Atlantique et les exigences législatives réglementaires.

Les revenus de gestion reçus au cours de l'exercice de UOMA - Atlantique se détaillent comme suit :

	2024	2023
Programme		
Publicité et communications	16 253	12 025
Service de consultation	25 127	6 831
Frais de bureau et frais généraux	34 359	25 788
	75 739	44 644
Administration		
Frais de bureau et frais généraux	23 191	35 875
Loyer	29 016	24 216
Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	404 144	368 388
	456 351	428 479
	532 090	473 123

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

4. Affecté au fonds de réserve

Le fonds de réserve se détaille comme suit :

Le fonds de réserve établi par le conseil d'administration de 15 000 000 \$ sert à soutenir la pérennité de l'Organisme et à couvrir les opérations pour une période de 12 mois. Aucune affectation n'a été votée pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En 2022, le conseil d'administration a voté une augmentation du fonds de réserve de l'ordre de 800 000 \$ devant servir aux infrastructures en territoires nordiques en raison des modifications apportées à la réglementation. Aucune affectation n'a été votée pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Débiteurs

	2024	2023
Comptes clients	5 266 394	5 221 911
Provision pour créances douteuses	(40 068)	(12 668)
	5 226 326	5 209 243
Comptes débiteurs, UOMA - Atlantique (note 3)	532 090	473 123
Taxes à la consommation à recevoir	270 725	355 608
	6 029 141	6 037 974

6. Placements

	2024	2023
Placements		
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 0,96 % à 5,10 % (identiques en 2023), échéant de juin 2025 à mars 2033	8 516 267	10 423 899
Fonds communs	7 189 549	7 358 962
	15 705 816	17 782 861
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 900 000	2 000 000
	13 805 816	15 782 861

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Matériel de récupération	221 381	171 470	49 911	14 666
Mobilier de bureau	49 895	49 895	-	399
Matériel informatique	54 272	52 182	2 090	1 410
Améliorations locatives	78 602	77 942	660	1 569
	404 150	351 489	52 661	18 044

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

8. Actifs incorporels

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2024 Valeur nette</i>	<i>2023 Valeur nette</i>
Logiciels	628 350	540 892	87 458	71 836

9. Créditeurs et charges à payer

	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 642 821	4 156 219
Vacances à payer	109 434	45 468
	5 752 255	4 201 687

10. Montants dus à un organisme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la gestion courante de UOMA - Atlantique sont assurés par le personnel administratif de l'Organisme. Les sommes dues à cet autre organisme sont constituées de la prise en charge de dépenses liées à la gestion de cet organisme. Ces montants ne portent pas intérêt et n'ont pas de modalités de remboursement.

	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Montants dus à un organisme	18 470	-
Avances à un organisme	-	40 314

11. Engagements

Revenus de gestion

L'Organisme a conclu une entente avec UOMA - Atlantique jusqu'au 31 décembre 2028, avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans. En vertu de cette entente, l'Organisme doit facturer des frais de gestion à UOMA - Atlantique, calculés selon un taux fixe selon le nombre de provinces. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les frais de gestion sont répartis dans une proportion de 60 % pour l'Organisme et de 40 % pour UOMA - Atlantique (identique en 2023).

En janvier 2023, l'Organisme a conclu une entente d'agrément avec RECYC-QUÉBEC jusqu'au 31 décembre 2027. En vertu de cette entente, l'Organisme doit percevoir de ses membres des redevances environnementales et doit notamment verser une contribution financière à RECYC-QUÉBEC. De plus, l'Organisme est dans l'obligation de se soumettre à des examens de conformité auprès de firmes sélectionnées par lui et doit prendre en charge les coûts.

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un bail échéant en septembre 2025 totalise 21 637 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2025	21 637
------	--------

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

12. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme perçoit des redevances environnementales de ses membres et verse des incitatifs à des récupérateurs et valorisateurs. Les membres sont représentés par un conseil d'administration sur lequel siègent certains membres ainsi qu'un récupérateur (sans droit de vote). Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange et sont soumises aux conditions commerciales habituelles de l'Organisme.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'Organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2024	2023
Produits		
Redevances environnementales	2 546 657	4 877 994
Charges		
Contributions à RECYC-QUÉBEC	19 577	14 258

Les opérations conclues avec des membres du conseil d'administration de l'Organisme au cours de l'exercice représentent 13,94 % des redevances environnementales de l'exercice (27,01 % en 2023).

Par ailleurs, les comptes débiteurs comprennent une somme de 640 973 \$ (1 258 916 \$ en 2023) à recevoir d'entreprises dirigées par des membres du conseil d'administration de l'Organisme.

13. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	8 833	671 781
Frais payés d'avance	(171 919)	4 623
Avances à un organisme	40 314	32 434
Créditeurs et charges à payer	1 550 568	(1 179 449)
Montants dus à un organisme	18 470	-
	1 446 266	(470 611)

14. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à l'encaisse, aux comptes clients et aux placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et de ses montants dus à un organisme.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque du taux d'intérêt fixe est liée aux placements, tandis que l'exposition au risque du taux d'intérêt variable est liée à l'encaisse.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

15. Événements postérieurs

Après la fin de l'exercice, le gouvernement américain a annoncé l'imposition de nouveaux tarifs sur divers biens importés, ce qui a engendré une incertitude économique considérable. L'incidence pour l'Organisme est encore à déterminer.